

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame GRONCHI Karine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames JULIEN Valérie, LEAL Séverine, MAZIERE Audrey

Procuration : Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick

Convocation et affichage : 05/12/2024

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

OBJET : CLASSE DE NEIGE DE L'ECOLE DE BEVONS : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'école de Bevons souhaite emmener les 21 élèves des CM1 et CM2 en Classe de Neige à Ancelle (Hautes-Alpes) du 03 au 07 février 2025, afin de proposer un cycle EPS complet autour de la « glisse », de faire vivre une expérience de vie collective, de construire un questionnement sur le milieu montagnard et de s'appropriier les outils techniques et informatiques.

Le cout prévisionnel du projet global s'élève à 8485,00 € TTC, qui s'établit comme suit :

- Hébergement, séances de ski alpin, de cani-rando, de patinoire, location du matériel et forfaits de remontées mécaniques : 7875,00 € TTC
- Transport aller / retour : 610,00 € TTC

Le financement proposé par l'école de Bevons s'établit comme suit :

- Familles et coopérative scolaire : 5355,00 € TTC
- Communes : 2730,00 € TTC (130 €/élève)
- Association "Enfance et Montagne" 400,00 € TTC

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve le projet de réaliser une Classe de Neige à Ancelle de l'école de Bevons ;**
- **Approuve le plan de financement ci-dessus ;**
- **Attribue une subvention de 1170 € pour les 9 élèves de la Commune de Bevons ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 12 décembre 2024,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
Patrick SCOTTI

